



licenciement fin de periode d'essai

Par **melimelog**, le 15/04/2010 à 13:05

Bonjour,

Je me permets de vous écrire afin d'obtenir des informations par rapport à ma situation:

Entrée en CDD dans le secteur de l'animation au sein d'une communauté de communes mi janvier, j'arrive à la fin de ma période d'essai, qui est d'une durée de trois mois. Au cours de ces trois mois, j'ai effectué les missions demandées et en ai dressé le bilan. Par ailleurs, pressurisée et stressée régulièrement par mon responsable, j'en ai subi une répercution physique car voilà bientôt un mois que je suis en arrêt maladie et en incapacité de travailler... au cours de cette période de maladie j'ai eu régulièrement des mails et contacts avec le travail, notamment des mails insinuant que je devais effectuer mon travail meme pendant mon arrêt maladie... alors que j'avais transmis toutes les informations nécessaires au bon suivi de mes actions et que je transmettais régulièrement les messages que je pouvais recevoir... Au fil des jours, les choses se sont amplifiées et j'ai fini par signifier qu'il fallait cesser cette manière pressurisante de m'aborder...

suite à cela le president m'a invité à un repas un midi. Dès le départ de notre rencontre celui ci m'a dit "nous pensons que tu n'es pas faite pour ce travail et que ce travail n'est pas fait pour toi"... au fil de la discussion il s'est avéré que le principal souci est ma mésentente avec mon collègue... et nos divergences dans les méthodes de travail.

Il y a quelques jours le president m'a téléphoné à mon domicile pour me signifier que j'étais en mauvaise posture et qu'ils allaient devoir prendre leur décision...

je lui ai signifié qu'il fallait en effet qu'ils prennent leurs décisions et que cela me soulagerait... a ce jour je n'ai aucune nouvelles... j'ai envoyé un mail pour avoir des informations mais celui ci est resté sans réponse. la période d'essai prends fin très bientôt et je ne peux pas travailler dan un tel contexte... surtout après tout ce qu'on a pu me dire... au telephone on m'a fait comprendre qu'on allait mettre fin à mon contrat et je n'ai aucun écrit...

je suis un peu perdue et subi toujours l'inquiétude de ne pas savoir et le stress du silence... si moi meme j'envoie un courrier quel est mon délai? ai je le droit d'avoir les assedic? quelles sont les solutions qui s'offrent à moi sachant que l'ambiance est vraiment invivable et que c'est la première fois que j'ai le droit à ce type de problématique après dix ans d'expériences...?

Je vous remercie de me tenir informée
cordialement

Par **miyako**, le 17/04/2010 à 00:32

Bonsoir,

dans la convention animation IDCC 1518 ,il n'est pas précisé que la période d'essai d'un CDD puisse être de trois mois ,par conséquent ,pour un CDD ,elle ne peut excéder 1 mois .Par conséquent,vous n'êtes plus en période d'essai,même si cela figure sur votre contrat.

Il ne peut y avoir qu'une rupture amiable,avec accord obligatoire des deux parties.

Amicalement vôtre

suji Kenzo